Luxembourg, le

Madame la Ministre
de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle

Luxembourg

Personne en charge du dossier:
Adisa Karahasanovic
☎ 247 - 82952

Réf.: **2012 - 2013 / 2731 - 01**

Objet: *Question parlementaire n° 2731 du 21 mai 2013 de Monsieur le Député Claude Adam.*

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer la question parlementaire en annexe, concernant la progression des « dépenses courantes » relatives au système éducatif.

Je vous saurais gré de me faire parvenir votre réponse en temps utile pour en permettre la transmission à la Chambre des Députés, aux fins de publication au compte rendu dans le délai d'un mois imparti par l'article 80 de son Règlement, c'est-à-dire au plus tard le **21 juin 2013**.

La réponse, qui doit figurer sur une feuille séparée de la lettre de transmission, est à adresser directement au Ministre aux Relations avec le Parlement, **à l'enseigne du Service Central de Législation, 43, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg**, qui la continuera au Président de la Chambre des Députés.

Afin de faciliter les travaux de confection du compte rendu de la Chambre, **la réponse doit également parvenir au Service Central de Législation sous forme électronique (questionparlementaire@scl.etat.lu).**

Je me permets de rappeler que l'article 80 (5) du Règlement de la Chambre des Députés dispose qu'à défaut de réponse du Ministre à une question dans le délai d'un mois, cette question pourra être posée oralement par le Député concerné lors d'une prochaine séance publique de la Chambre.

Si le délai d'un mois préindiqué vous semble trop court et si vous ne vous voyez pas en mesure de fournir votre réponse dans le délai prescrit, l'article 80 (3) vous donne la possibilité d'en informer le Président de la Chambre, par mon intermédiaire, tout en indiquant les raisons d'empêchement et la date probable de la réponse. Le Président de la Chambre peut alors accorder un délai supplémentaire.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Ministre aux Relations
avec le Parlement

Daniel Andrich
Conseiller de Gouvernement 1re classe

déi gréng
groupe parlementaire

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:
21 MAI 2013
2731

Monsieur Laurent Mosar
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 21 mai 2013

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, je me permets de poser une question parlementaire à Madame la **Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle.**

La publication annuelle du MEN « ***L'Enseignement luxembourgeois en chiffres - Coûts et financements du système scolaire luxembourgeois*** » détaille les dépenses par ordre d'enseignement, les catégories de dépenses, les dépenses annuelles moyennes par élève et par diplôme, de même que l'évolution des dépenses analysées.

En comparant les chiffres des trois derniers exercices disponibles (2008-2010), on constate que *la « Rémunération du personnel »* reste la dépense annuelle la plus importante relative au système éducatif (677,3 mio. €), mais qu'elle a diminué proportionnellement par rapport aux dépenses totales (de 75% à 70,4%). A l'opposé, nous découvrons que la catégorie des « *Dépenses courantes* » a presque quadruplé en deux ans pour aboutir à 147 mio. € (de 6,3% à 15,3% du total).

Dans ce contexte, je souhaite avoir les renseignements suivants :

1) **Quels sont les facteurs qui expliquent le quadruplement de la catégorie des « *Dépenses courantes* » entre 2008 et 2010 ?**
2) **Madame la Ministre peut-elle me communiquer la ventilation exacte des coûts de la catégorie "dépenses courantes", respectivement de la progression des coûts pour chacun de ces facteurs explicatifs ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

C. Adam

Claude Adam
Député

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle

Coordination générale

Luxembourg, le 11 juin 2013

Monsieur le Ministre aux Relations
avec le Parlement
Service central de Législation
43, boulevard Roosevelt
L-2450 Luxembourg

Concerne: question parlementaire N° 2731 de Monsieur le Député Claude Adam

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe la réponse à la question parlementaire posée par l'honorable Député Adam.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Mady Delvaux-Stehres
Ministre de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle

29, rue Aldringen
L-2926 Luxembourg

Tél.: (+352) 247-85100
Fax:(+352) 247-85113

e-mail: info@men.lu
www.men.lu

127-000188-20040816-FR

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle
Coordination générale

Luxembourg, le 11 juin 2013

Monsieur le Président de la Chambre
des Députés
19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Réponse de Madame la Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle à la question parlementaire N° 2731 du Député Claude Adam

Les dépenses courantes pour l'enseignement fondamental se répartissent entre 5 ministères suivant le tableau repris ci-dessous :

Ministère	2008	2008 révisé	2009	2010	2008-2010 avant révision	2008-2010 après révision
MENFP	8.427.419	8.427.419	7.716.693	7.332.547	-12,99%	-12,99%
Communes	1.808.091	57.413.925	71.431.985	82.427.900	4.458,84%	43,57%
MiFa	27.467.210	27.467.210	32.736.190	57.096.823	107,87%	107,87%
LKMW	0	0	0	0		
MS	137.252	137.252	139.879	151.734	10,55%	10,55%
ABP	2.792	2.792	9.247	23.881	755,26%	755,26%
Total	**37.842.765**	**93.448.598**	**112.033.994**	**147.032.885**	**288,54%**	**57,34%**

MENFP :

Les dépenses courantes ont **diminué de 13%** entre 2008 et 2010 (de 8.427.419 € à 7.332.547 €).

Communes :

Dans la publication de 2008, il y a eu une erreur de transcription et les dépenses des communes ont été chiffrées à 1.808.091 €. Ce n'est qu'après la publication de la brochure « Coûts et financements du système scolaire luxembourgeois - Exercice 2008 » que les dépenses des communes ont été révisées et corrigées de 1.808.091 € à 57.413.925 €.

En prenant en compte les chiffres révisés, les dépenses courantes ont **augmenté de 44%** de 2008 à 2010 (de 57.413.925 € à 82.427.900 €).

29, rue Aldringen
L-2926 Luxembourg
Tél.: (+352) 247-85100
Fax:(+352) 247-85113
e-mail: info@men.lu
www.men.lu

127-000188-20040816-FR

Cette augmentation est principalement due à l'augmentation des dépenses pour les articles budgétaires communaux suivants :

Article budgétaire	Dépenses en 2008	Dépenses en 2010
Fournitures pour l'entretien, la réparation et le nettoyage de bâtiments	23.251.148 €	35.089.860 €
Subventions d'exploitation aux entreprises publiques	1.093 €	1.298.321 €
Subventions à caractère légal, réglementaire ou conventionnel à des associations	116.747 €	7.286.345 €
Participation aux frais d'exploitation des syndicats et communes	11.339.242 €	13.452.398 €

Ministère de la Famille :

Les dépenses courantes ont **augmenté de 108%** entre 2008 et 2010 (de 27.467.201 € à 57.096.823 €).

Deux postes sont pris en compte pour ces dépenses :

Article budgétaire	Dépenses en 2008	Dépenses en 2010
Allocation rentrée	6.846.296 €	6.767.744 €
Maisons relais	20.620.913 €	50.329.078 €

Ministère de la santé :

Les dépenses courantes ont **augmenté de 11%** entre 2008 et 2010 (de 137 252 € à 151 734€) et sont réalisées via les deux articles budgétaires suivants:

Article budgétaire	Dépenses en 2008	Dépenses en 2010
Division de la médecine scolaire et de contrôle sanitaire de la jeunesse : frais de fonctionnement	13.490 €	10.127 €
Division de la médecine scolaire : honoraires médicaux et matériel médical	123.761 €	141.607 €

Administration des bâtiments publiques :

Les dépenses courantes ont **augmenté de 755%** entre 2008 et 2010 (de 2.792 € à 23.881 €).

Ces dépenses comprennent des dépenses pour le Collège des Inspecteurs, les bureaux d'inspectorat régionaux, le CPOS et le MENFP.

Même si cette augmentation est très importante, le montant est relativement peu important et n'a que très peu d'influence sur l'augmentation des dépenses courantes. (23.881 € correspondent à 0.01 % du total des 147 millions d'euros dépensées en 2010).

Mady Delvaux-Stehres
Ministre de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle